

Charte du Club des Élus de l'Écotransition en Artois

Le dérèglement climatique et les menaces environnementales qui en découlent remettent en lumière le rôle central des élus locaux. Leur statut leur confère un rôle de liant entre les différents acteurs territoriaux. Pour prendre les décisions les plus adaptées à leurs contextes en matière de transitions, ils doivent notamment parvenir à faire la synthèse entre les exigences et les attentes de leurs administrés, les risques et ressources présents sur leurs territoires, ainsi que l'évolution constante des réglementations nationales et européennes.

Conscient qu'ils sont les chevilles ouvrières de l'écotransition de notre territoire, le Pôle Métropolitain de l'Artois souhaite faire du Club des Élus de l'Écotransition en Artois un espace de partage, d'information et de formation qui outille et accompagne les élus pour relever les défis d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

I – Objectifs

- **Rassembler les élus désireux de faire avancer l'écotransition du territoire.** Le Club des Élus de l'Écotransition en Artois est ouvert à tous les élus des communes du Pôle Métropolitain de l'Artois qui souhaitent y participer. La force du club résidera dans sa capacité à en rassembler le plus grand nombre.
- **Créer un espace d'échanges entre pairs,** en favorisant notamment les retours d'expérience, afin que chacun puisse se nourrir des réussites des autres membres et se confronter à des problématiques concrètes.
- **Faire monter en compétences et en connaissances ses membres sur les sujets de transition écologique** (sobriétés, biodiversité, énergie, décarbonation des activités économiques, renaturation, etc.).
- **Lever les freins au changement et donner des clés d'action** en lien avec les thématiques abordées pour renforcer la capacité d'agir de ses membres. Ces clés d'action pourront se situer à différentes échelles (communes, agglomération, Pôle Métropolitain de l'Artois) et sur différentes temporalités (court, moyen et long termes).

II – Valeurs

Pour garantir le bon fonctionnement du club, ce dernier est régi par quelques grands principes.

- **Réservé aux élus**

L'ensemble des actions du club est pensé pour répondre aux besoins et contraintes spécifiques des élus en matière de transition écologique. C'est pourquoi il est demandé aux élus membres de participer en leur nom aux animations qui leur seront proposées. Pendant ces animations, ils peuvent être accompagnés d'un technicien mais en aucun être remplacés par celui-ci.

- **Respect / bienveillance**

Chaque membre du club mène son action politique dans un contexte particulier. L'écoute, le partage et le souci de compréhension d'autrui est une condition *sine qua non* au bon déroulement des activités du club.

- **Coopération**

Le club est une organisation collective. Il est donc attendu que chacun de ses membres contribue à la réussite des actions du club à hauteur de son savoir et de son pouvoir (partage d'informations, de ressources, retours d'expériences, etc.). Par l'apport de tous, le club a pour vocation de devenir un espace de mutualisation des opportunités et d'entraide mutuelle.

- **Promotion**

Pour atteindre l'objectif de rassembler le plus grand nombre d'élus du territoire au sein du club, il est demandé aux membres de promouvoir les actions de ce dernier auprès de leurs pairs élus.

III – Animation

Le club est une instance souple et ne dispose pas de statut particulier. Il est animé pour le Pôle Métropolitain de l'Artois par son chargé de mission « Animation et mise en récits de l'écotransition ».

Des animations régulières seront organisées pour répondre aux problématiques rencontrées par les élus en matière d'écotransition. Celles-ci pourront aborder un large éventail de thématiques (énergie, eau, mobilités, construction/rénovation, déchets, etc.), et ce, sous différents formats (petit-déjeuner, conférence, visite, voyage d'étude, etc.).

IV – Droits des membres

Par leur engagement, les membres du club prouvent leur volonté d'œuvrer à l'écotransition du territoire. En plus des animations proposées, le Pôle Métropolitain de l'Artois leur garantit les droits suivants :

- **Propositions**

Le club est créé pour répondre aux besoins réels des élus du territoire. Tout membre a donc la possibilité de proposer des sujets de travail, qui pourront faire l'objet d'animations spécifiques.

- **Plateforme de communication**

Les membres du club ont accès à une plateforme de communication leur permettant de continuer à échanger entre les animations du club. Cette plateforme sera également alimentée en contenus réguliers par l'animateur du club.

- **Grand Forum**

Les membres du club auront la possibilité d'intervenir dans le cadre du Grand Forum, afin de promouvoir ce club et pour présenter un état d'avancement des travaux du club, partager une problématique particulière ou tout simplement réagir aux sujets traités dans le cadre du Grand Forum.

Par ailleurs, les membres du club seront informés de l'ensemble des événements organisés par le Pôle Métropolitain de l'Artois auxquels ils auront la possibilité de participer.

NOM, Prénom :

Commune, fonction :

Fait le à

Signature :